

centrale
Mutuelle
de réassurance

Rapport annuel
Exercice 2010

Sommaire

Conseil d'administration	p.3
Rapport du Conseil d'administration	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes	p.19
Compte de résultats	p.20
Bilan.....	p.22
Annexes aux comptes 2010	p.24
Résolutions	p.45



Hommage à Wim-Jean de Zeeuw (1923 - 2011)

Figure depuis de très longues années de la Mutuelle Centrale de Réassurance et du groupe, dont il fut Président de 1986 à 1989 puis de 1992 à 1995, Wim-Jean de Zeeuw nous a quitté le 18 juin 2011.

Son grand professionnalisme et son expérience nous manqueront énormément.

Toutes nos pensées vont à sa famille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élu le 22 juin 2010

Présidents honoraires

Robert Choplin

André Jannin (+)

Wim-Jean de Zeeuw

Président

Gilles Dupin, Président du conseil d'administration et Directeur général de Monceau Assurances, Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne, Président du conseil d'administration de la Ciam, Président du conseil d'administration de l'Umam, Directeur général de Monceau Générale Assurances

Vice-Présidents

Abed Yacoubi Soussane, Président du conseil de surveillance du groupe MAMDA-MCMA (Maroc)

Jean-Pierre Thiolat, Président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances

Secrétaire

Monceau Générale Assurances, représentée par Emmanuel Sales, Directeur général de la Financière de la Cité

Administrateurs

Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole représentée par son Directeur général, Mansour Nasri

Monceau Retraite & Épargne représentée par Pierre Michaud, Directeur général

Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT) représentée par son Président, Marcel Soufflet

Mutuelle des débiteurs de tabac de France (Mudetaf) représentée par son Président, Bernard Bouny

SONAM (Sénégal) représentée par son Président, Diouldé Niane,

Promutuel Ré (Québec) représentée par son Président, Omer Bouchard

Caisse industrielle d'assurance mutuelle (Ciam) représentée par Henri Saint-Olive

Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse, représentée par Jean-Claude Schmitt, représentant également la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann

Robert Choplin, Président honoraire de Monceau Assurances

Paul Tassel, Président du Conseil d'administration de Capma & Capmi

René Van Damme, Président du comité d'audit

Wim-Jean de Zeeuw, Président honoraire de Monceau Assurances

Anne-Cécile Martinot (Administrateur élu par les salariés)

Administrateur honoraire

Paul Defourneaux, Directeur général honoraire

Élu le 21 juin 2011

Présidents honoraires

Robert Choplin

André Jannin (+)

Wim-Jean de Zeeuw (+)

Président

Gilles Dupin, Président du conseil d'administration et Directeur général de Monceau Assurances, Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne, Président du conseil d'administration de l'Umam, Directeur général de Monceau Générale Assurances

Vice-Présidents

Abed Yacoubi Soussane, Président du conseil de surveillance du groupe MAMDA-MCMA (Maroc)

Jean-Pierre Thiolat, Président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances

Secrétaire

Monceau Générale Assurances, représentée par Emmanuel Sales, Directeur général de la Financière de la Cité

Administrateurs

Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole représentée par son Directeur général, Mansour Nasri

Monceau Retraite & Épargne représentée par Pierre Michaud, Directeur général

Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT) représentée par son Président, Vincent Fiorentino

Mutuelle des débiteurs de tabac de France (Mudetaf) représentée par son Président, Bernard Bouny

SONAM (Sénégal) représentée par son Président, Diouldé Niane,

Promutuel Ré (Québec) représentée par son Président, Omer Bouchard

Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse, représentée par Jean-Claude Schmitt, représentant également la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann

Robert Choplin, Président honoraire de Monceau Assurances

Paul Tassel, Président du Conseil d'administration de Capma & Capmi

René Van Damme, Président du comité d'audit

Anne-Cécile Martinot (Administrateur élu par les salariés)

Jacques Szmaragd

Administrateur honoraire

Paul Defourneaux, Directeur général honoraire

DIRECTION GÉNÉRALE

Jacques Szmaragd

Pierre Le Moine

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2011

Mesdames, Messieurs,



*Gilles Dupin
Président et Directeur général
de Monceau Assurances*

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats et le bilan arrêtés au 31 décembre 2010 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Dans un contexte économique et financier difficile, portant les stigmates de la crise qui a éclaté durant l'été 2007, la Mutuelle Centrale de Réassurance, renforcée dans la position majeure qu'elle occupe au sein de Monceau Assurances, a connu

sultat de l'exercice ressort à 20.558 k€, en repli sur le montant de 30.003 k€ affiché au terme de 2009, après, il est vrai, reprise de la totalité des 15.824 k€ des provisions pour risque d'exigibilité constituées à l'inventaire 2008, qui n'a évidemment pas d'équivalent en 2010.

Malgré le paiement de la taxe sur la réserve de capitalisation, la structure financière du bilan sort renforcée de l'exercice 2010. Les fonds propres, prenant en compte les plus values latentes, couvrent 13 fois la marge de solvabilité, et l'entreprise affiche un excédent de couverture des engagements réglementés de plus de 208 M€.

Enfin, de concert avec l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances et leurs filiales, la Mutuelle Centrale de Réassurance se prépare avec sérieux et rigueur à l'entrée en application de la Directive "Solvabilité II". Elle a participé, tant pour son compte que pour celui de l'ensemble de ses associés français, à l'enquête d'impact n°5, portant sur les comptes de 2009. Les travaux menés ont conduit à la conclusion que l'entreprise couvrirait 2,7 fois sa future exigence de marge (Solvency Capital Requirement), **classant la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la meilleure catégorie des risques de contrepartie, celle des réassureurs disposant d'une notation supérieure à AA.**



une année difficile au plan technique : la tempête Xynthia, des malis de liquidation inhabituels, les résultats exécrables des souscriptions de risques de loyers impayés par une filiale spécialisée d'April, et fait exceptionnel, les pertes cédées par la quasi-totalité des associés lard, à l'exception notable de la Mudétaf et de Promutuel, ont pesé sur les comptes de résultats.

En revanche, dans un contexte de marchés en repli, les produits de la gestion financière s'avèrent remarquables, sans devoir entamer le stock de plus-values latentes, qui progresse. Avant impôts, le ré-





Emmanuel Sales
Directeur général de
la Financière de la Cité

Quatre ans après le déclenchement de la plus grande crise économique que le monde a connu depuis 1929, la reprise se poursuit à un rythme modéré, en particulier grâce au maintien de conditions financières accommodantes en Europe, aux États-Unis et au Japon. Malgré l'accélération de l'activité et le maintien d'une croissance vigoureuse dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine, les incertitudes sont nombreuses qui entourent la situation économique et financière. Cette reprise masque en effet de grandes disparités entre les économies dites "avancées" et celles des pays émergents ou en voie de développement. La croissance des pays avancés reste décevante à l'aune des mesures exceptionnelles de soutien à l'économie. Les entreprises ont reconstitué leurs stocks, la production industrielle a fortement rebondi, de même que les indices de confiance dans l'industrie manufacturière. Toutefois, dans beaucoup de pays, la croissance de l'activité est loin d'avoir retrouvé la tendance d'avant-crise.

La croissance mondiale demeure tributaire de conditions financières exceptionnellement permissives qui continuent de soutenir l'activité des pays avancés et, par contrecoup, celle des pays émergents. Dans ces conditions, de nombreuses incertitudes pèsent sur le rythme et la pérennité de la reprise. Le niveau de la dette dans les grands pays de l'hémisphère Nord handicape les chances d'une relance autonome. La faiblesse des ressorts de croissance endogène constitue un sujet de préoccupation. En outre, la détérioration du marché du travail dans les pays de l'OCDE continue de peser sur la conjoncture. Enfin, les conditions monétaires exceptionnellement permissives maintenues depuis le déclenchement de la crise demeurent une menace pour la stabilité financière.

Face à une reprise économique timide et à l'opposition des autorités chinoises à réévaluer leur monnaie, les États-Unis se sont engagés dans une politique de création monétaire visant à déprécier la valeur du dollar dans les échanges internationaux. Cette politique met en difficulté les pays émergents qui font face à des afflux considérables de capitaux à court terme et doivent prendre des mesures en urgence pour freiner la réévaluation de leur monnaie et éviter la formation

de nouvelles bulles spéculatives. Elle dégrade la compétitivité des pays de la zone euro à l'international, même si, jusqu'à présent, la crise de la zone euro a compensé l'affaiblissement du dollar.

La situation économique et financière demeure donc très incertaine. Pour éviter une contraction de grande ampleur et les conséquences sociales d'une dislocation du marché du crédit, les autorités ont actionné tous les leviers de la politique monétaire, entraînant une expansion considérable des engagements et des garanties données de toute sorte. Le rebond des économies avancées demeure décevant à l'aune des moyens exceptionnels mis en œuvre. Dans la mesure où les autorités semblent durablement engagées dans des politiques monétaires expansionnistes, **la perspective d'une dévaluation généralisée des dettes publiques, matérialisée par une résurgence de l'inflation, constitue un risque majeur pour l'épargne à long terme.**

Dans cet environnement économique incertain, les marchés financiers sont restés sous tension.

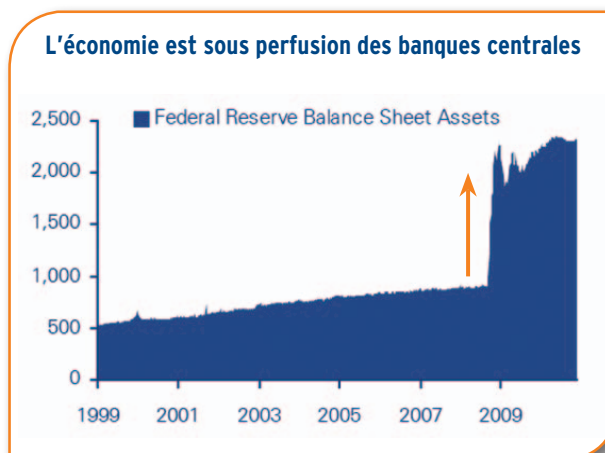
Les marchés de titres ont présenté un profil très contrasté, la hiérarchie des rendements reflétant les inquiétudes sur les marchés de la dette souveraine en Europe et les effets de la politique monétaire de la Réserve fédérale.

En Europe, l'attention des analystes s'est plus particulièrement portée sur la situation des pays les plus endettés de la zone euro, qui, du fait de déficits budgétaires structurels et de politiques de croissance

fondées sur le recours au crédit,

sont confrontés depuis le début de la crise à une dégradation rapide de leur ratio dette publique sur PIB. Le marché des instruments dérivés sur les défauts de crédit souverains connaissait ainsi une intense activité au cours du mois de février, avec une forte hausse des primes de risque sur le Portugal, l'Irlande, l'Espagne et la Grèce, suscitant des inquiétudes qui gagnaient rapidement le marché interbancaire, relançant les interrogations sur le risque de crédit des banques européennes.

En dépit des tensions survenues sur la dette européenne, les rendements nominaux des États de référence ont poursuivi leur décroissance pendant les 9 premiers mois de l'année. La faiblesse des perspectives de croissance, le report des capitaux au profit des obligations publiques présentant un moindre risque



de crédit et de liquidité, les politiques d'assouplissement quantitatif menées par la réserve Fédérale américaine et la banque d'Angleterre ont contribué à la baisse des taux d'intérêt à long terme. Les taux à dix ans de l'État allemand touchaient ainsi le record historique de 2,2 % à la fin du mois d'août, dans un climat d'extrême aversion pour le risque.

A partir du mois de septembre, l'engagement durable des banques centrales dans les politiques d'expansion monétaire, la prolongation d'avantages fiscaux aux ménages par les autorités américaines ont relancé les inquiétudes sur la capacité des banques centrales à contenir l'inflation. Les taux d'intérêt à long terme des États de référence entamaient ainsi en fin d'année une remontée significative. Ainsi, les taux à dix ans se stabilisaient à 2,96 % pour l'Allemagne et à 3,36 % pour la France. Les points morts d'inflation, qui constituent un indicateur de l'inflation future, se sont également accrus sensiblement, notamment aux États-Unis. Paradoxalement, les marchés de la dette

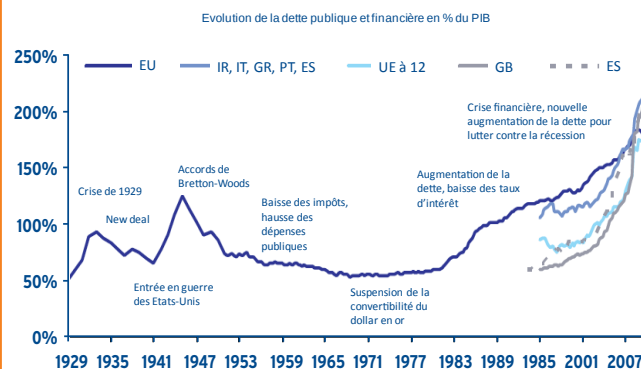
privée n'ont été que modérément impactés par la crise de la dette souveraine et la remontée des taux de référence en fin d'exercice.

Les bourses mondiales ont évolué au rythme des marchés de la dette souveraine. Aux États-Unis, les cours

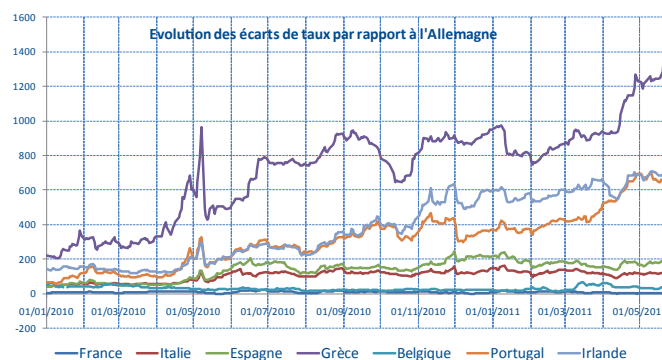
des actions ont bénéficié de la baisse des rendements, tant directement, par la diminution des taux d'actualisation des bénéfices futurs, qu'indirectement, du fait d'une recomposition attendue des portefeuilles investis en valeurs du Trésor vers des placements en actions, jugés bon marché. En revanche, les marchés d'actions européens ont été affectés tout au long de l'année par la dégradation des marchés

de la dette souveraine des États périphériques. L'exposition des banques européennes à la dette des pays concernés, conjugué à la dépendance des entreprises au crédit bancaire, a pesé sur les valorisations. Le CAC 40 s'inscrivait ainsi en baisse de 3,3 % sur l'année 2010, tandis que l'Eurostoxx 50 se repliait de 5,8 %.

L'endettement atteint des niveaux records



La zone euro est sous pression



Tout au long de l'année 2010, plus que son activité opérationnelle ou celle de ses filiales et associés, les principaux motifs de préoccupation de l'entreprise et de son Conseil d'Administration auront sans conteste porté sur les importantes évolutions que connaît l'environnement réglementaire de notre profession et des métiers qu'elle pratique. 2010 a vu se concrétiser le rapprochement voulu par les pouvoirs publics, sous la tutelle de la Banque de France, de l'autorité chargée du contrôle du secteur bancaire et de celle en charge du secteur de l'assurance, qui s'appuyait jusque-là sur les compétences reconnues du Service du Contrôle des Assurances.

De nombreux arguments militaient contre pareille idée. Tout d'abord, et ce n'est pas la crise financière ouverte en 2007 qui contredira cette affirmation, l'adoption d'un "Glass-Steagall Act" à la française, interdisant l'exercice conjoint au sein d'un même groupe des activités de banque et d'assurance, serait probablement plus conforme à l'intérêt des consommateurs, supposant une séparation des fonctions de surveillance et de contrôle. Ensuite, les contenus de ces métiers sont par nature si différents que l'on ne comprend pas comment les confondre dans une logique de maîtrise des risques : les uns empruntent à court terme pour des emplois longs, tandis que les autres bénéficient de ressources longues qu'ils placent en actifs dont la durée est très souvent plus courte. Que la démarche au niveau européen aille plutôt vers une séparation de ces deux fonctions de surveillance, que les autorités de contrôle des activités bancaires aient failli dans l'exercice de leur mission dans de nombreux pays européens, et particulièrement en France et en Belgique (où les deux secteurs sont placés sous la même autorité de contrôle), traumatisée par l'effondrement complet de ses institutions financières, avec des conséquences que les contribuables ont pu apprécier, n'ont en aucune façon altéré la détermination des promoteurs de l'idée à la voir aboutir.

En unissant leurs voix, les organisations professionnelles ont malgré tout pu obtenir une reconnaissance partielle des caractéristiques propres au secteur de l'assurance, concrétisée par la nomination au sein de l'Autorité de contrôle d'un vice-président et d'un Premier Secrétaire Général Adjoint com-

pétents en matière d'assurance, et la constitution d'un sous-collège dédié au secteur de l'assurance. Avec ces aménagements, la fusion des autorités de contrôle, aux méthodes et pratiques de travail très différentes, est devenue une réalité, entraînant de nombreux départs de commissaires-contrôleurs, entamant le riche héritage qui a forgé la réputation d'excellence du Service du Contrôle Français, fruit de plusieurs décennies de pratiques et d'expériences transmises de génération en génération. On peut aujourd'hui douter sérieusement de la capacité des Autorités à assumer leur mission, pour la validation des modèles internes par exemple, argument qui justifiait ce rapprochement aux yeux du seul assureur qui, prenant publiquement et sans concertation le contrepied des positions communes des organisations professionnelles, a défendu le principe d'une fusion des autorités de contrôle.



Que l'assurance française en sorte renforcée paraît plus qu'improbable. **Symptomatique de la perte de crédit du contrôle français de l'assurance sur la scène internationale**, le représentant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel n'a pas été retenu pour siéger dans les instances supérieures de l'Eiopa, alors que le Secrétaire général de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles avait été nommé vice-président du Ceiops, la structure européenne qui l'a précédé. Cette éviction paraît pénalisante pour notre industrie, à un moment où le projet Solvabilité II entre dans son ultime mais importante phase de mise au point et que de nombreuses décisions se préparent puis se décident au niveau européen.

Le projet Solvabilité II méritait d'être combattu parce que stupide, inique, néfaste pour l'emploi et contraire à l'intérêt général des consommateurs, les rapports des années précédentes l'ont largement expliqué. Mais l'entrée en vigueur de cette directive ne paraissait pas constituer pour autant une menace pour les différents adhérents de Monceau Assurances, au premier rang desquels la Mutuelle Centrale de Réassurance, tant le niveau des fonds propres aujourd'hui accumulé paraît confortable, le niveau des excédents susceptibles d'être dégagés de façon récurrente important, la gestion de ses risques par le groupe maîtrisée et contrôlée. S'il n'en était pas ainsi, le groupe n'aurait pas surmonté la crise qui faillit l'emporter entre 1995 et 1998 ; il n'aurait pas affronté sans dommage majeur les crises financières des années 2000 - 2002 et 2007 - 2009. Et les règles de gouvernance ont été adaptées au fil du temps.

Un des problèmes sur lequel se focalise - sans doute à tort - l'attention, porte sur l'exigence de fonds propres attachée à la détention d'un portefeuille d'actions, proposée un temps à 40 % de l'encours détenu, avec une volonté forte des technocrates du CEIOPS d'augmenter ce chiffre à la lumière de la crise financière des années 2007-2009. De quoi décourager définitivement la détention par les assureurs d'un portefeuille d'actions, avec toutes les conséquences qui en découlent pour les entreprises et pour l'importance de Paris en tant que place financière. De fait, le projet Solvabilité II a fait naître une psychose conduisant la plupart des assureurs à fuir les marchés d'actions. Accompagnant ce mouvement, la société a procédé courant 2009 à un allègement partiel de ses portefeuilles d'actions.

Fallait-il poursuivre cette politique en 2010 ? Le parti a été pris de n'en rien faire, même si adopter une telle attitude, aux antipodes de la politique mise en œuvre courant 2009, pouvait être pénalisant au regard des normes Solvabilité II. Le scénario privilégié pour la gestion des actifs du groupe doit en effet logiquement conduire à accorder une place plus importante dans les allocations aux actions répondant à des critères stricts.

La participation à l'enquête d'impact n°5 a permis de dissiper a posteriori les inquiétudes qui auraient pu exister. Elle a nécessité de mobiliser de nombreuses ressources, financières et humaines, avec pour objectif de répondre à l'enquête pour le compte de la Mutuelle Centrale de Réassurance elle-même,

mais également de ses associés français pratiquant l'assurance lard.

Disponibles fin novembre, les résultats quantitatifs de l'enquête ont mis en exergue l'aisance avec laquelle ces entités répondaient aux nouvelles normes de solvabilité. En particulier, la Mutuelle Centrale de Réassurance affiche un taux de couverture de 270 % de son exigence de marge évaluée dans le référentiel Solvabilité II. Le tableau suivant résume pour la société, et ses deux filiales, les montants, exprimés en millions d'euro, de la marge à constituer (ou "solvency capital requirement", Scr) et de la marge constituée, l'une et l'autre évaluée dans le référentiel Solvabilité II, ainsi que le taux de couverture (voir ci-dessous).

	Marge constituée	Exigence de marge (Scr)	Taux de couverture
Mutuelle Centrale de Réassurance	310	117	2,7
Monceau Générale Assurances	26,1	13,5	1,9
Monceau Retraite & Épargne	18,5	9,9	1,9

Ce résultat confirme, s'il en était besoin, la pertinence de la décision qui a consisté à maintenir un volume d'actions élevé (en comparaison avec les taux annoncés par de nombreux opérateurs) dans les

portefeuilles de la Mutuelle Centrale de Réassurance (19 % au 31 décembre 2009, 23 % au 31 décembre 2010; cf. ci-après).

En outre, on remarque à la lecture des spécifications techniques dont la publication a accompagné le lancement de l'enquête d'impact n°5 que ce taux de couverture de 2,7 fois du futur Solvency Capital Requirement **classe la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la meilleure catégorie des risques de contrepartie, la même que celle des réassureurs disposant d'une notation supérieure à AA.**

S'agissant de **l'activité vie**, les travaux ont mis en évidence deux conclusions, l'une sur la capacité des deux entités à répondre à leurs nouvelles obligations, l'autre, pressentie jusque-là, qui doit logiquement conduire à développer des modèles internes pour traiter le cas des régimes de retraite en points.

Pour ces régimes, la démarche proposée paraît inadaptée pour plusieurs raisons. En particulier, apprécier la "ruine" d'un tel régime à un horizon d'un an n'a guère de sens, alors que la durée de vie des passifs excède une quinzaine d'année, que leur évolution sur plusieurs années peut être estimée avec précision, et que le risque "d'exigibilité" est quasi inexistant. En outre, les grilles d'allocation d'actifs qui caractérisent ces régimes laissent aux portefeuilles d'obligations une place souvent inférieure à 50 %, créant un fort déséquilibre apparent dans l'évaluation du risque de taux. Les fonds de pension anglo-saxons ayant curieusement été lais-

sés à l'écart du champ d'application de la directive, pareille anomalie ne pénalise en pratique que très peu d'opérateurs.

Même si les aspects quantitatifs du Pilier I de la directive Solvabilité II mobilisent l'attention, conduisant aux conclusions rassurantes qui viennent d'être rappelées, il ne s'agit pas de négliger pour autant les autres volets de la directive, traitant de la gouvernance d'entreprise et du contrôle interne d'une part,

de la communication financière d'autre part. Sur ce dernier thème, même si les services de la Commission n'ont à ce jour publié que peu d'éléments, il s'agira de rester vigilant pour que cette manie de singer les pratiques anglo-saxonnes ne conduise à déstabiliser des marchés très éloignés de pareille culture, surtout lorsque l'information financière porte sur des indicateurs dont la volatilité est très importante.

Solvabilité II

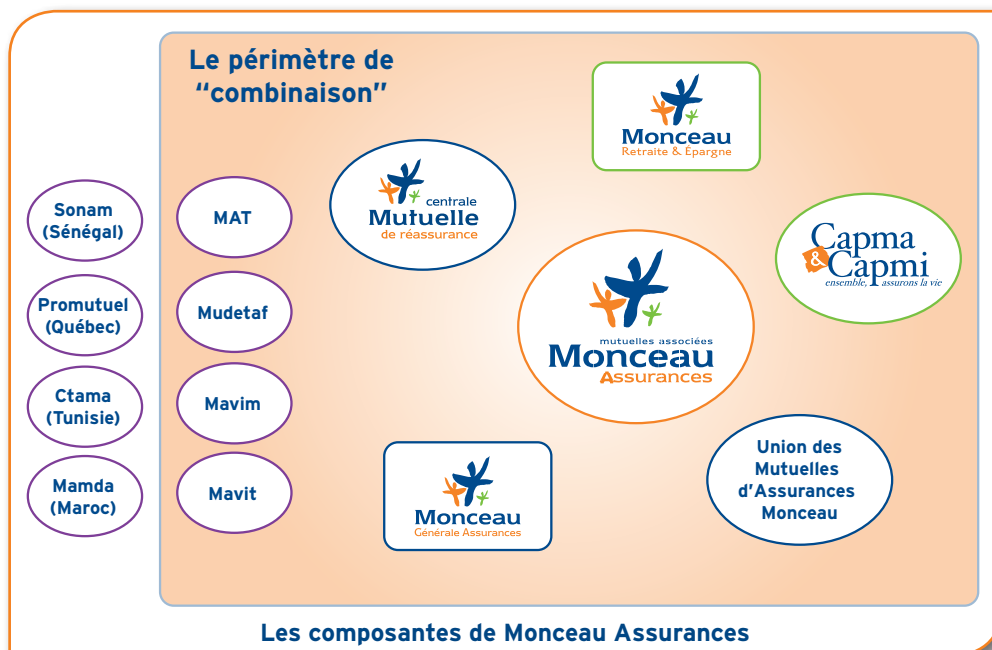


Société d'assurance directe, agréée comme telle et soumise au Contrôle de l'État depuis sa réinstallation en métropole, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance. Bien qu'elle soit une entreprise de petite dimension, elle affiche une solvabilité élevée ; elle constitue, comme le prévoit d'ailleurs son objet statutaire, le pivot des partenariats qui constituent une des caractéristiques organisationnelles du groupe mutualiste auquel elle adhère.

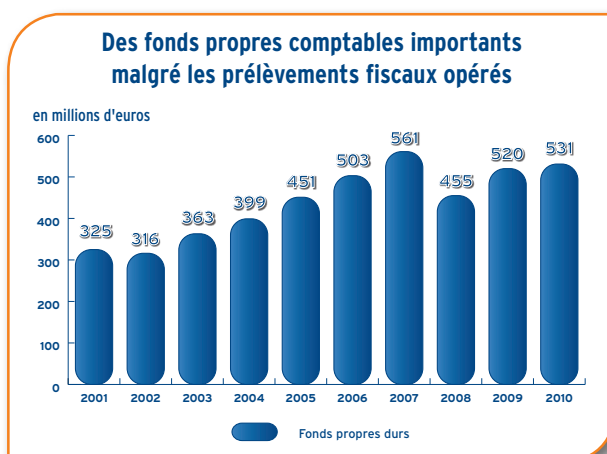
Depuis l'année 2009, qui a vu entrer en vigueur les accords avec la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann (Mavit) et la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse (Mavim), permettant à ces deux sociétés d'assurance mutuelle d'accéder au statut d'associé, la Mutuelle Centrale de Réassurance compte dix-sept Associés dont deux filiales, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne. Huit d'entre eux sont établis hors de France, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Canada.

Par ailleurs, la Mutuelle Centrale de Réassurance compte au nombre des trois membres de Monceau Assurances Mutuelles Associées, société de réassurance mutuelle dont la mission est de nature essentiellement politique. Au sein de cet ensemble, la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui dispose, et de loin, des meilleurs ratios de solvabilité et du montant de fonds propres le plus élevé dans l'absolu, a été invitée à occuper un rôle important dans les différentes opérations de simplification des structures juridiques menées au cours de la dernière décennie : création des filiales Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne,

absorption de la Mutuelle Générale d'Assurances en 2001, de la Caisse Industrielle d'Assurances de la Région Lyonnaise et de la Caisse Interprofessionnelle Mutuelle d'Assurances en 2004.



A nouveau, en 2010, la Mutuelle Centrale de Réassurance et ses deux filiales ont été sollicitées pour traiter le problème de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle, en proie à de graves difficultés de résultats générés par le portefeuille d'assurance des loyers impayés souscrit et géré pour son compte par une filiale spécialisée d'April. L'absorption de la Ciam par la Mutuelle Centrale de Réassurance, après transferts de ses portefeuilles à Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne, autorisée par l'assemblée de juin 2010, est devenue effective le 1er décembre 2010, lors de la publication de la décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel autorisant ces transferts.



Enfin, Monceau Assurances établit et publie les comptes combinés de ses adhérents, de leurs filiales et des associés français de la Mutuelle Centrale de Réassurance, laquelle se trouve ainsi dispensée de cette obligation. Mais qu'en accompagnement de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II, pour mieux répondre aux prescriptions réglementaires en ma-

tière de contrôle interne, cette mission d'établir les comptes combinés échoit à la Mutuelle Centrale de réassurance n'est pas une hypothèse à exclure.

Parce que l'adhésion à Monceau Assurances ne saurait avoir pour effet un quelconque transfert de responsabilités vers Monceau Assurances ou l'abandon d'une quelconque prérogative à son profit, débattant à propos de la création de comités d'audit en application de l'ordonnance du 8 décembre 2008, le Conseil d'administration de Monceau Assurances a demandé à chacun de ses membres d'organiser son propre comité plutôt que de centraliser cette responsabilité en son sein. Dans le cadre de la lettre de mission définie par le Conseil, intégrée dans la «Charte de l'Administrateur valant Règlement Intérieur du Conseil», le comité propre à la Mutuelle Centrale de Réassurance est composé de quatre membres, deux administrateurs et deux personnalités indépendantes. Ses compétences sont étendues aux deux filiales Monceau Générale Assurances (Mga) et Monceau Retraite & Épargne (Mr&E). Il s'est réuni à deux reprises en 2010.

Depuis la cession des droits à renouvellement du portefeuille conventionnel international à un réassureur étranger en mai 2007, et sans évoquer les souscriptions en assurance directe qui restent marginales, l'activité de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'exerce dans trois domaines, qui ont contribué au chiffre d'affaires et aux résultats techniques de 2010 de façon très contrastée : au global, **la contribution du secteur réassurance au chiffre d'affaires combiné de Monceau Assurances**, éliminant donc l'ensemble des opérations réalisées avec les associés français, est **restée stable en 2010 aux alentours de 42 M€**.

En premier lieu, la Mutuelle Centrale de Réassurance gère, avec effet au 1er janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Cette liquidation porte

sur un montant de provisions mathématiques encore important - de 486 M€ aux 31 décembre 2010 - qui modifie significativement la physionomie de son bilan, sans en réalité comporter de risques opérationnels ou financiers majeurs. Ce traité a généré un résultat excédentaire de 2.205 k€ en 2010, pratiquement identique à celui de l'exercice 2009, soit 2.257 k€.

La réassurance des Associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Les primes acquises pour 2009 en provenance de ces cédantes s'inscrivent en baisse de 12 % environ, à 77.320 k€. Cette diminution de l'aliment en provenance des associés résulte surtout d'une augmentation de leur rétention pour certains d'entre eux, mais aussi, pour d'autres, de la stagnation, voire de la régression, de leurs encaissements.

Troisième pilier de l'activité de l'entreprise, le secteur de la réassurance conventionnelle n'est plus constitué que d'acceptations en provenance de cédantes françaises, principalement des sociétés mutuelles de taille moyenne avec lesquelles la Mutuelle Centrale de Réassurance entretient des relations anciennes, notamment à travers sa participation à la ROAM. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 29.645 k€, en recul de 7 %. Certaines cédantes n'hésitent pas à mettre en avant l'absence de notation de la Mutuelle Centrale de Réassurance par les agences internationales de notation pour réduire leur participation dans les programmes qu'ils placent. Démarche singulière que celle qui consiste à s'abriter derrière des officines qui portent une très lourde responsabilité dans la crise financière actuelle, qui n'a d'ailleurs pas été sanctionnée, pour justifier semblables décisions, dont on espère qu'elles pourront être revues à la lumière des résultats de la modélisation effectuée dans le cadre de l'enquête d'impact n° 5 (cf. supra).

Dans un environnement de marché difficile (cf. supra), les principes directeurs de la gestion financière ont été marqués par le souci constant d'une correcte adéquation avec la structure des passifs, en respectant la règle de congruence des avoirs et engagements en devises, et en prenant en compte, grâce à une modélisation actuarielle adaptée, les effets sur la structure de ces passifs de la cession des droits à renouvellement du portefeuille de traités conventionnels souscrits hors de France.

D'une manière générale, pour la gestion du portefeuille, les années récentes ont été caractérisées par une grande diversité des thèmes retenus. L'exercice 2008 avait accordé un intérêt aux **obligations du secteur privé** offrant un différentiel de rémunération attractif par rapport aux obligations souveraines de même maturité, en dépit du peu de liquidité offert par les marchés sur ce type d'actifs et malgré la dégradation de la qualité moyenne des signatures en portefeuille à laquelle conduit cette politique. En outre, l'absence de visibilité avait conduit à adopter d'autant plus facilement des stratégies d'attente que la quasi-disparition du marché interbancaire avait poussé le système bancaire à offrir des rémunérations très attractives pour les placements de trésorerie et les certificats de dépôts de durée courte, entre 3 et 12 mois, rémunérations qui ne pénalisaient pas les attitudes prudentes de repli.

La normalisation des primes de crédit, les politiques concertées des banques centrales d'injection massive de liquidités dans le système bancaire, ont mis à mal ces stratégies en 2009. Le niveau des taux d'intérêt courts, ne permettant plus une correcte rémunération des positions d'attente, a renforcé l'intérêt pour les obligations indexées émises par des États, à un moment où de nombreux opérateurs s'inquiétaient plutôt du risque de déflation. La psychose qu'a fait naître le projet Solvabilité II conduisait concomitamment à un allègement des portefeuilles d'actions, permettant de renforcer le portefeuille d'obligations indexées sur l'inflation.

Même si le scénario d'une forte tension sur les taux longs et d'une reprise de l'inflation n'est pas perçu de manière unanime comme probable à court terme, c'est celui qui aurait, à un terme plus éloigné, les ef-

fets les plus dévastateurs sur les avoirs de la société, porteuse d'engagements de long, voire très long, terme : dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années, protéger les actifs contre un scénario

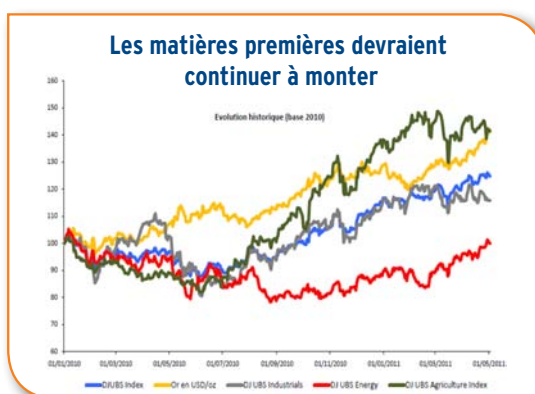
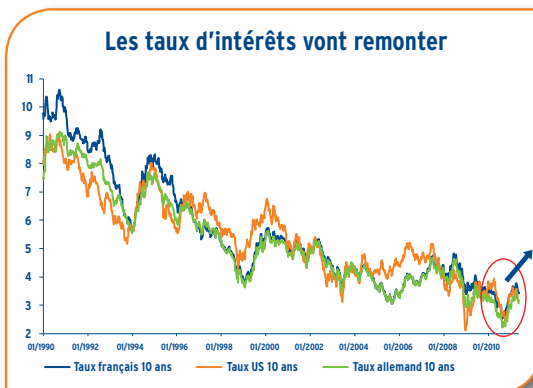
de tensions sur les taux longs et d'une reprise de l'inflation, et renforcer les portefeuilles de biens réels ont été les deux thèmes privilégiés au cours de l'année 2010, marquée par ailleurs par la nécessité de conserver un volant de trésorerie important pour d'une part souscrire aux augmentations de capital de Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne, intervenues en juillet en préam-

bule aux transferts des portefeuilles de la Ciam, pour d'autre part solder les opérations de réassurance de la Ciam au moment de son absorption.

Les flux d'investissements nets et la situation des portefeuilles au 31 décembre 2010 peuvent se résumer de la façon suivante (pour ces analyses, les dépôts d'espèces chez les cédantes, chez Capma & Capmi pour le plus important d'entre eux, ne sont pas pris en compte, alors qu'ils constituent un élément essentiel limitant le risque d'exigibilité) :

- le **volume des titres vifs obligataires** et produits de taux a régressé, de 25,8 M€ (sur un total de portefeuille analysé valorisé à 743 M€). Il ne représente plus que **39 % du portefeuille** analysé, au lieu de 44 % à la fin de 2009. A l'intérieur de ce portefeuille obligataire qui se contracte, toutes les poches ont diminué. Le portefeuille des titres offrant une rémunération à taux fixe s'est réduit de 8,7 M€, en raison des cessions réalisées permettant de doter la réserve de capitalisation (à hauteur de 2,1 M€). L'encours d'OPCVM obligataire diminue également, de 2,4 M€. Les **obligations indexées sur l'inflation** représentent **71 % du portefeuille obligataire** (au lieu de 69 % à la fin de 2009). Globalement, ce portefeuille de titres obligataires vifs est pour 92 % constitué de titres souverains ou notés AA et au-delà. Ces différents ratios témoignent des principes de prudence continûment privilégiés par l'entreprise ;

- les positions dans les OPCVM d'**obligations convertibles** ont régressé, de l'ordre de 9,8 M€, mais cette classe d'actifs compte toujours pour 9 % du portefeuille sous gestion ;

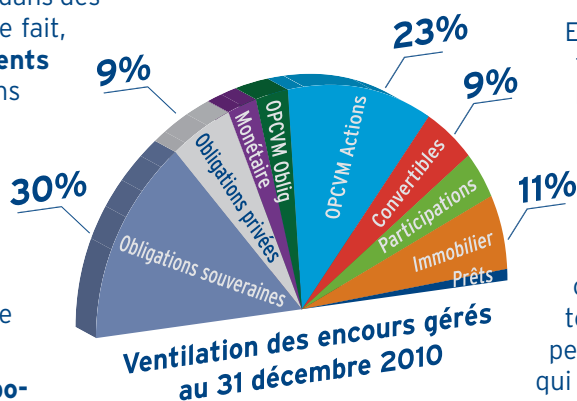


- le poids des **participations** s'est accru du fait des augmentations de capital de Monceau Générale Assurances, et Monceau Retraite & Épargne, auxquelles la société a participé à hauteur de ses droits, pour un total de 22,3 M€ ;
- malgré les craintes liées à l'entrée en vigueur de Solvabilité II à l'horizon 2012, qui ont conduit à alléger globalement l'encours en 2009 (cf. supra), les **OPCVM** d'actions ont trouvé une place importante dans les choix d'investissements de l'année, avec **un montant net investi de 19,4 M€**. Parmi les thèmes privilégiés, la thématique des actifs réels occupe une place déterminante. Le portefeuille d'**Opcvm d'actions représente 23,3 %** du total des actifs sous gestion contre 18 % à l'inventaire précédent;
- l'investissement en parts de la Société Civile Centrale Monceau, porte sur un total de 20,1 M€. Il a absorbé les liquidités générées par les cessions d'OPCVM d'actions et de convertibles qui n'ont pas été réinvesties dans des actifs de même nature. De ce fait, la **part des investissements immobiliers et fonciers** dans le portefeuille représente à présent un **peu plus de 11%**, proportion qui pourrait sans dommage progresser si la politique des prochaines années doit accorder une importance particulière aux actifs réels ;
- enfin, l'octroi d'un **prêt hypothécaire de 8,5 M€** à une société de promotion, avec un partage entre les parties des bénéfices générés par l'opération de promotion.

le stock de plus values latentes (PVL) autres que sur le portefeuille de titres obligataires vifs (chiffres en millions d'euro) :

Société	Inventaire 2009			Au 31 décembre 2010			Contribution aux résultats
	PDD	PRE	PVL R332-20	Plus-values réalisées	PDD	PRE	PVL R332-20
MCR	9,8	-	13,2	21,1	4,2	-	22,8
MGA	0,7	-	0,7	0,7	0,2		0,1
Total Sociétés IARD	10,4	-	13,9	21,8	4,4		22,9
MR&E	1,2	ns	0,8	2,7	0,4	-	2,1
Total Vie	1,27	-	0,8	2,7	0,4	-	2,1

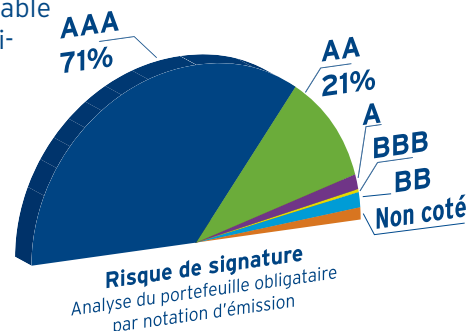
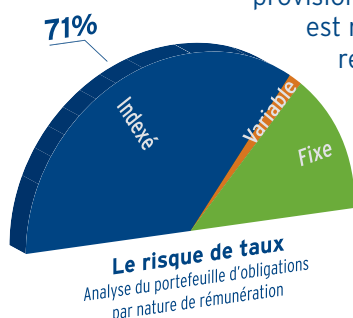
La liquidation des provisions pour dépréciation durable et la mise en œuvre d'un programme d'extériorisation de plus-values au second semestre ont dégagé des excédents significatifs, qui ont puissamment contribué aux produits financiers comptables de l'exercice : nets des charges financières, intérêts sur le dépôt d'espèces constitué dans le cadre du traité de réassurance du Carnet d'Épargne de Capma & Capmi non compris, ils s'élèvent à 41.023 k€, en progression sur les 15.862 k€ qui avaient bonifié les résultats de l'exercice 2009.



En dépit du montant important de plus-values ainsi réalisées, malgré la baisse des indices boursiers des principaux marchés financiers sur lesquels le groupe est investi, les choix d'allocations qui ont été faits, tout comme les excellentes performances des gérants qui ont été choisis, ont permis de faire croître le stock des plus-values latentes globales sur le portefeuille d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des Assurances, contribuant à améliorer le ratio de solvabilité de l'entreprise (cf. infra).

Pour la filiale spécialisée en assurance vie, la gestion financière alimente les comptes de participation des assurés aux excédents. Elle a permis à **Dynaplus d'afficher un taux de revalorisation de 4,20 % sur le fonds en euros**, après un brillant 4,32 % en 2009, qui classe le produit parmi les meilleurs de la profession, pratiquement sans entamer la très confortable provision pour participation aux excédents, que la reprise en 2009 de la provision pour risque d'exigibilité, constituée fin 2008, avait conduit à doter (pour un montant de plus de 5 M€).

Pour la filiale spécialisée en assurance vie, la gestion financière alimente les comptes de participation des assurés aux excédents. Elle a permis à **Dynaplus d'afficher un taux de revalorisation de 4,20 % sur le fonds en euros**, après un brillant 4,32 % en 2009, qui classe le produit parmi les meilleurs de la profession, pratiquement sans entamer la très confortable provision pour participation aux excédents, que la reprise en 2009 de la provision pour risque d'exigibilité, constituée fin 2008, avait conduit à doter (pour un montant de plus de 5 M€).





Jacques Szmargd
Directeur général
de la MCR

Épargnée par les événements catastrophiques qui ont marqué l'environnement professionnel ces dernières années, la Mutuelle Centrale de Réassurance a en revanche connu un exercice 2010 particulièrement difficile au plan technique.

L'année a mal commencé, avec la survenance fin février d'une tempête sur la façade atlantique, accompagnée de vents violents empruntant une direction inhabituelle, ayant eu

raison des digues de protection des terres habitées. Au drame humain enduré par des victimes surprises par la montée du niveau des eaux se sont ajoutés des dégâts matériels importants, faisant de cet événement, baptisé **Xynthia**, une catastrophe aussi lourde que Klaus en 2009. Mais alors que Klaus a généré des sinistres principalement au travers du portefeuille conventionnel de traités de réassurance acceptée, Xynthia a concerné des départements, notamment la Charente Maritime, où la filiale Monceau Générale Assurances possédait des agences importantes (La Rochelle, Royan, Oléron...). Les agences de la zone de chalandise traditionnelle de cet associé étaient également touchées, soit en raison des résidences secondaires que possédaient leurs clients dans les zones sinistrées, soit en raison des coupures d'électricité qui ont perduré parfois plusieurs semaines durant. Au total, cette tempête a généré un coût supérieur à 9 millions d'euro.

En plus de cet événement particulièrement lourd, concernant assez peu les récessionnaires du fait de la priorité retenue pour les protections en réassurance, ont pesé sur le résultat technique brut :

- les effets de l'utilisation par une cédante d'un taux d'actualisation abaissé à 1,5 % pour le calcul de ses provisions mathématiques de rente, se traduisant par une charge majorée de plus de 11 M€ par rapport à celle résultant d'un calcul d'actualisation à taux inchangé ;
- un mali de près de 7 M€, enregistré à la demande des récessionnaires, sur un sinistre aux conséquences corporelles graves survenu en 2006 dans le portefeuille de Monceau Générale Assurances ;
- une perte de l'ordre de 9,4 M€, venant après la perte de 10,3 M€ enregistrée en 2009, sur le portefeuille de risques de loyers impayés, autrefois souscrit pour la Ciam par une filiale spécialisée d'April Group.

Cette filiale d'April a été invitée à ne plus souscrire d'affaires nouvelles au début de 2010 ; à fin août, elle était sommée de résilier l'ensemble du portefeuille après sinistre, tandis que les comptes qu'elle produisait faisaient l'objet de contestations, auxquelles April répondait en assignant la Mutuelle Centrale de Réassurance et sa filiale Monceau Générale Assurances devant le Tribunal de Commerce de Lyon. L'ouverture de négociations et un report d'audience devraient permettre de construire un protocole d'accord mettant fin au contentieux naissant entre les parties ;

- plus généralement, des résultats en forte dégradation, générant des pertes en provenance de la quasi-totalité des associés. Seuls les traités des associés français en vie, les traités en provenance de la Mudétaf et du groupe Promutuel en lard dégageant des excédents techniques, alors que, au cours de la période récente, les années où les traités souscrits par

les associés généraient tous des excédents n'étaient pas rares.

A l'inverse des années antérieures, soulignant le caractère exceptionnel de plusieurs motifs de pertes techniques grevant l'exercice 2010, les comptes techniques ont bénéficié du soutien des récessionnaires, à hauteur de 7.759 k€. Ce fait marque une rupture avec les dernières années : en effet, depuis 1999, exercice marqué par la survenance des tempêtes Lothar et Martin,

les récessionnaires avaient dégagé des excédents, parfois importants, de leurs relations avec la Mutuelle Centrale de Réassurance (en dernier lieu, 8.533 k€ en 2009).

Grâce à l'excellent niveau des produits financiers alloués, le compte technique se solde par un excédent de 9.307 k€, en repli sur le montant de 25.564 k€ affiché au terme de l'exercice 2009, qui avait bénéficié d'une reprise intégrale de la Provision pour Risque d'Exigibilité constituée à hauteur de 15.824 k€ à l'inventaire 2008.

Les éléments du compte non technique portent le résultat avant impôts au niveau de 20.558 k€, contre 30.003 k€ pour 2009. Après absorption du solde de reports fiscaux déficitaires, l'exercice supporte un impôt de 6.482 k€, ramenant l'excédent total à 14.076 k€, contre 30.003 k€ pour 2009.

Si vous acceptez l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration, les fonds propres comptables de l'entreprise progressent de 270.412 k€, montant affiché au 31 décembre 2009, à 292.416 k€, après prélèvement de la taxe sur la réserve de capitalisation, payable



Dégâts de la tempête Xynthia

en 2011 et 2012, soit 9.551 k€, imputée sur le report à nouveau en application des dispositions réglementaires prises pour la comptabilisation de cette taxe exceptionnelle.

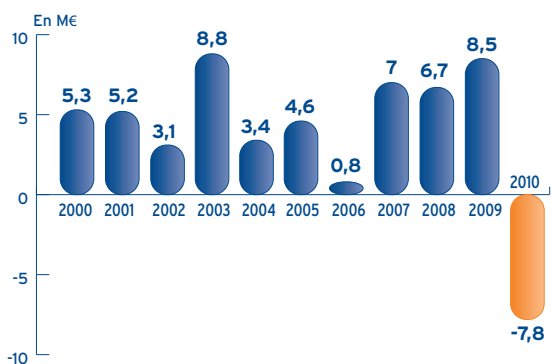
Plus-values latentes comprises (23.900 k€) et sans prendre en compte les provisions à caractère de réserve (provision pour égalisation par exemple, soit 9.103 k€, assimilée à des fonds propres par les analystes financiers), les **éléments constitutifs de marge de solvabilité atteignent 316.316 k€**, soit plus de 13 fois le montant minimal imposé par la réglementation, évalué à 23.683 k€ calculé en application des actuelles dispositions réglementaires. Par ailleurs, l'état de couverture des enga-

gements réglementés fait ressortir au 31 décembre 2010 un important excédent de couverture des engagements réglementés, les actifs admis, soit 1.352.339 k€, étant supérieurs de 208.417 k€ aux éléments à couvrir, évalués à 1.143.922 k€.

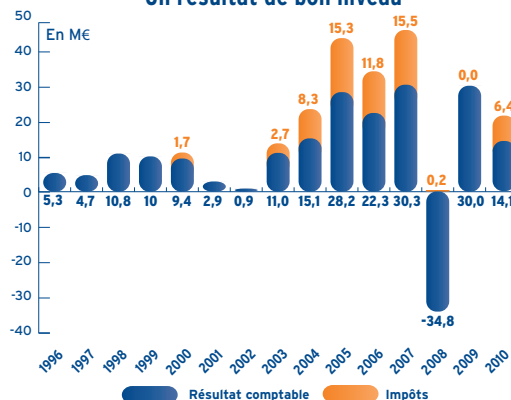
Rapportés respectivement aux primes acquises et aux provisions techniques autres que celles afférentes au traité de réassurance du Carnet d'Épargne de Capma & Capmi, les éléments de fonds propres dont dispose la Mutuelle Centrale de Réassurance s'élèvent à 293 % et 57,6 %, à des niveaux qui témoignent de la grande qualité du bilan de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de sa solidité.



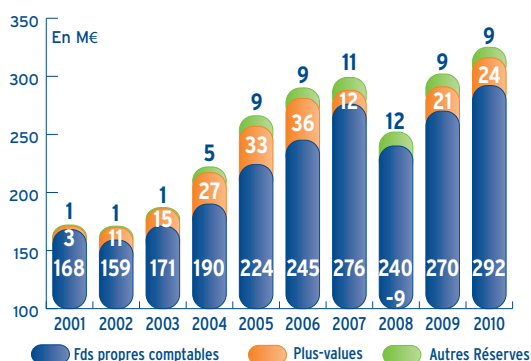
Solde des rétrocessions : les réassureurs mis à contribution pour la première fois depuis 1999



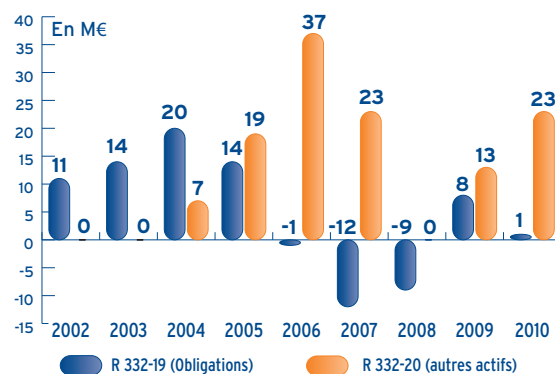
Un résultat de bon niveau



Des fonds propres renforcés



Plus-values latentes et crise financière



La société détient plusieurs filiales ou participations, dont 3 pour des montants les plus significatifs (cf. tableau en annexe) : la première, Monceau Générale Assurances, contrôlée à 100 %, est agréée pour l'assurance Iard. La seconde, Monceau Retraite & Épargne, détenue à moins de 50 %, mais contrôlée via Monceau Générale Assurances à 70 %, qui opérait jusque-là sur les marchés de l'assurance Vie, a obtenu une extension d'agrément aux branches "maladie" et "Accidents corporels" préalablement au transfert du portefeuille de la Ciam, et se classe désormais dans la catégorie des sociétés mixtes. Enfin, la troisième, la Société Civile Foncière Centrale Monceau, détenue et contrôlée à 40 %, possède et gère un patrimoine foncier et forestier, soit directement, soit au travers de filiales.



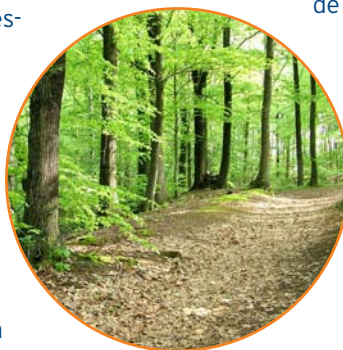
La Société Civile Foncière Centrale Monceau a connu un nouvel exercice de consolidation, exempt de toute nouvelle acquisition significative. Malgré la crise qui n'a pas épargné la forêt française et la tendance baissière des prix du bois, les travaux d'expertise de l'ensemble du patrimoine ont conclu à une progression en valeur proche de 1 %. Les comptes se soldent par un excédent de 495 k€, en sensible progression sur le résultat de 154 k€ affiché au terme de l'exercice 2009. Pour l'inventaire, la valeur de la part de cette société civile a été fixée à 26,21 €, en hausse de 1,9 % par rapport à celle calculée au 31 décembre 2009, soit 25,72 €.



Avec pour préoccupation constante une correcte maîtrise de ses risques, et en continuant de privilégier la qualité technique sur le volume des primes souscrites, Monceau Générale Assurances a, dans un contexte professionnel difficile, enregistré un **chiffre d'affaires de 74.915 k€, en hausse de 1,3 % par rapport à 2009, tiré par la production nouvelle du réseau d'agents généraux** qui progresse de la même façon.

L'exercice 2010 marque la fin d'une longue érosion du portefeuille de la société. L'apport du portefeuille de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle (Ciam) effectué en 2010, principalement constitué par l'assurance de loyers impayés et dont le montant de primes s'élève à 10.817 k€ pour l'exercice, compense la perte d'affaires souscrites en gestion déléguée par deux courtiers, dont les portefeuilles produisaient de très mauvais résultats techniques et avec lesquels Monceau Générale Assurances a cessé toute relation.

La sinistralité a subi les effets de la tempête Xynthia (cf. supra), pour un coût brut de l'ordre de 7 M€, et un mali de 7.118 k€ sur un sinistre automobile survenu en 2006, enregistré à



la demande des rétrocessionnaires. Retraitée de ces deux éléments exceptionnels, ainsi que des pertes structurelles du portefeuille de loyers impayés de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle, en voie de complète résiliation, la charge de sinistres de la société diminue, ce qui, à chiffre d'affaires en légère augmentation, illustre la **qualité intrinsèque du portefeuille de Monceau Générale Assurances**.

Monceau Retraite & Épargne a connu un exercice mitigé en assurance vie, avec une collecte en légère régression, de 2,9 %. Fait significatif, à présent animés par une équipe d'inspecteurs polyvalents, les agents généraux ont produit un chiffre d'affaires en progression de 76 %, qui représente en 2010 plus de 55 % de l'encaissement vie total de cette filiale.

Dopé par les primes générées par le portefeuille transféré par la Ciam dans les branches Maladie et Accidents corporels, le chiffre d'affaires de Monceau Retraite & Épargne s'affiche à 22.125 k€ contre 14.283 k€ en 2009. Monceau Retraite & Épargne génère un bénéfice de 3.021 k€ pour 2010, contre 2.181 k€ pour 2009, exercice qui avait bénéficié d'importantes reprises sur les provisions pour dépréciations d'actifs constituées à l'inventaire 2008, permettant de constituer de confortables provisions pour participations futures des assurés aux bénéfices.

Enfin, la qualité de la gestion financière a permis de servir aux assurés titulaires de Dynaplus un taux de revalorisation de leurs avoirs au titre de 2010 de 4,20 % (cf. supra). Cette performance, remarquable, a pu être obtenue pratiquement sans prélever sur les importantes provisions pour participations futures constituées fin 2009, laissant augurer de bonnes performances pour ce produit pour les années futures, gage de nouvelles progressions de la collecte.

Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne jouissent d'une **situation financière saine** dans la mesure où elles satisfont aisément à leurs obligations en matière de marge de solvabilité, tandis que les états de couverture produits à l'Autorité de Contrôle font ressortir dans les deux cas des excédents des actifs admis sur les engagements réglementés à couvrir. En outre, elles ont l'une et l'autre à passer avec succès le test QIS 5 (cf. supra). L'augmentation de capital dont elles ont l'une et l'autre bénéficié depuis, en préambule au transfert des portefeuilles de la Ciam, leur permet de renforcer leur surface financière.

Après lecture par les commissaires aux comptes de leurs différents rapports, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions proposées par le Conseil d'administration. En particulier, les mandats d'administrateurs de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles et de la Mutuelle des Débitants de Tabac de France arrivent à échéance à l'occasion de cette Assemblée Générale, et nous vous proposons de les renouveler. Leur mandat expirera à l'occasion de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.



René Van Damme

Il vous est également proposé de ratifier la cooptation décidée par le Conseil d'administration de M. René Van Damme, sur le poste laissé vacant par M. Bernard Desrousseaux, démissionnaire. Âgé de 65 ans, M. René Van Damme a consacré la première partie de sa carrière au service de l'État, notamment comme Commissaire-Contrôleur des Assurances.

Il a ensuite rejoint l'équipe dirigeante de la Caisse Centrale de Réassurance, ayant en particulier sous sa responsabilité les opérations souscrites avec la garantie de l'État (régime des Catastrophes naturelles par exemple). M. René Van Damme assume la présidence du Comité d'audit de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Il participe également au Comité d'audit de Monceau Assurances. Le mandat de M. Van Damme expirera lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Enfin, M. Jacques Szmaragd, qui a accepté d'assumer la Direction générale de la société depuis décembre 2005, a souhaité mettre fin à ce mandat à l'occasion de la présente Assemblée. Après avoir remercié M. Jacques Szmaragd pour la qualité du travail accompli durant cette période et la contribution qui fut la sienne aux réflexions stratégiques qui ont



Jacques Szmaragd

animé le Conseil, nous vous proposons de nommer Jacques Szmaragd administrateur de la société. Son mandat expirera à l'occasion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016. Âgé de 65 ans, ancien élève de l'École Polytechnique, lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, membre qualifié de l'Institut des Actuaire, M. Szmaragd a effectué une partie importante de sa carrière comme Commissaire Contrôleur des Assurances, notamment en qualité d'Adjoint au Chef du Service du Contrôle. Après un passage à la Caisse Centrale de Réassurance, il intègre les équipes de direction générale de plusieurs entreprises, La Concorde, la Mutuelle d'Assurance des Architectes, et en dernier lieu de la Smabtp, avant d'être nommé Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance. M. Jacques Szmaragd préside le Comité d'audit de Monceau Assurances.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos entreprises associées, leurs élus et leurs équipes dirigeantes pour leur implication, ainsi qu'envers nos sociétaires et nos cédantes, pour les remercier de leur fidélité et de leur confiance.

Nous tenons également à remercier nos collaborateurs et les membres du personnel des GIE du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre institution. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique de développement raisonné et équilibré. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mutuelle Centrale de Réassurance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Le contexte d'élaboration des comptes reste particulièrement difficile, notamment du fait de la persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, et de l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone euro. C'est dans ce contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières qu'en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments ainsi que les montants concernés sont relatées dans l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note "Principales méthodes et règles utilisées" de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Ces appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents annuels adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 25 avril 2011

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Nicolas Robert

Compte de résultat au 31 décembre 2010

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2009
1 Primes :	+	107 928	12 239	95 689	105 840
1a Primes	+	111 997	12 239	99 758	111 738
1b Variation de primes non acquises	+/-	-4 069	-	-4 069	-5 898
2 Produits des placements alloués	+	52 976	-	52 976	39 852
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		-125 665	-19 825	-105 840	-99 175
4a Prestations et frais payés	-	-162 242	-27 608	-134 634	-141 969
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	36 577	7 783	28 794	42 794
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	-2 221	-	-2 221	15 892
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		-31 321	-173	-31 148	-36 610
7a Frais d'acquisition	-	-30 041	-	-30 041	-36 214
7b Frais d'administration	-	-1 280	-	-1 280	-1 322
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	-173	173	926
8 Autres charges techniques	-	-2 563	-	-2 563	-1 248
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	2 413	-	2 413	1 012
Résultat technique non vie		1 548	-7 759	9 307	25 564

Opérations 2010	Opérations 2009
--------------------	--------------------

1 Résultat technique NON VIE		9 307	25 564
3 Produits des placements		83 600	81 667
3a Revenu des placements	+	13 589	12 519
3b Autres produits des placements	+	39 374	62 052
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	30 637	7 096
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		-20 034	-35 625
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-1 096	-585
5b Autres charges des placements	-	-7 834	-1 113
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-11 104	-33 927
6 Produits des placements transférés	-	-52 976	-39 852
7 Autres produits non techniques	+	861	101
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		-56	-1 637
9a Produits exceptionnels	+	265	146
9b Charges exceptionnelles	-	-320	-1 782
10 Participation des salariés	-	-144	-216
11 Impôt sur les bénéfices	-	-6 482	-
12 Résultat de l'exercice		14 076	30 003

Bilan au 31 décembre 2010

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	31/12/2010	31/12/2009
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	1 291 957	1 247 535
3a Terrains et constructions	78 146	57 560
3b Placements dans des entreprises liées	540 580	532 681
3c Autres placements	612 027	599 851
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	61 204	57 444
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	65 239	52 466
5a Provisions pour primes non acquises non vie	44	44
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	65 196	52 422
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	32 221	29 642
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	17	67
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	17	67
6b Créances nées d'opérations de réassurance	25 208	24 095
6c Autres créances :	6 997	5 480
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	215	297
6cc Débiteurs divers	6 782	5 183
7 Autres actifs	14 054	9 893
7a Actifs corporels d'exploitation	184	137
7b Comptes courants et caisse	13 870	9 756
8 Comptes de régularisation - Actif	17 413	15 094
8a Intérêts et loyers acquis non échus	6 996	6 483
8b Frais d'acquisition reportés	9	-
8c Autres comptes de régularisation	10 408	8 611
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	1 420 885	1 354 631

2 PASSIF

31/12/2010	31/12/2009
------------	------------

1 Capitaux propres :	292 416	270 412
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	124 821	124 574
1c Réserves de réévaluation	886	442
1d Autres réserves	158 277	146 868
1e Report à nouveau	-5 644	-31 475
1f Résultat de l'exercice	14 076	30 003
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	1 034 540	1 029 479
3a Provisions pour primes non acquises non vie	28 171	23 698
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	976 936	979 698
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	9 103	11 217
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	20 330	14 866
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	218	275
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	7 155	4 392
7 Autres dettes :	71 607	34 883
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	10	10
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	27 206	24 778
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	44 391	10 094
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	10 619	8 237
7ec Personnel	66	44
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	16 217	280
7ee Créanciers divers	17 489	1 534
8 Comptes de régularisation - Passif	14 948	15 191
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif	1 420 885	1 354 631
------------------------	------------------	------------------

Annexe aux comptes 2010

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants

La Mutuelle Centrale de Réassurance a joué en 2010 un rôle majeur dans une opération de simplification des structures juridiques de l'ensemble Monceau Assurances. Elle a absorbé la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle, qui bénéficiait du statut d'Associée, après transfert du portefeuille de contrats souscrits dans les branches maladie et accident à Monceau Retraite & Épargne, d'une part, des autres portefeuilles à Monceau Générale Assurances, d'autre part. Pour accompagner ces opérations de transfert, la Mutuelle Centrale de Réassurance a participé à hauteur de ses droits, soit 100 % et 50 % respectivement, aux augmentations de capital décidées par Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne, portant le capital social de ces deux filiales et associées au niveau de 30 M€.

Son activité est concentrée sur trois pôles :

- la réassurance des associées, françaises ou étrangères. Les primes acquises relatives à cette activité ont reculé de 12 %, à 77.320 k€, notamment en raison de l'absorption de la Ciam et de l'augmentation de la rétention de plusieurs associées ;
- la réassurance dite «conventionnelle», qui regroupe des acceptations en provenance des cédantes françaises, de taille petite et moyenne, appartenant pour une bonne partie au secteur mutualiste. Les primes acquises à l'exercice, avec un total de 29.645 k€, ont reculé de 7 % ;
- la liquidation de la réassurance du Carnet d'Epargne, produit diffusé entre 1976 et 1995 par Capma & Capmi. Cette activité génère un montant important de provisions au bilan, 485.802 k€ au 31 décembre 2010 ; elle contribue aux résultats de 2010 à hauteur de 2.205 k€ (2.257 k€ en 2009).

Elimination faite des opérations réalisées avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison de Monceau Assurances, la contribution de l'entreprise au chiffre d'affaires combiné 2010 reste pratiquement stable à 42,2 M€.

De nombreux éléments ont pesé sur les charges, conduisant à un **résultat technique brut, avant produits financiers**, déficitaire de 51.398 k€, nettement supérieur au déficit de 21.648 k€ (avant reprise sur la provision pour risque d'exigibilité) affiché en 2009. Parmi les éléments les plus lourds, on peut relever :

- le coût lié à la tempête Xynthia, supérieur à 9,2 M€ ;
- les effets de l'utilisation par une cédante d'un taux d'actualisation abaissé à 1,5 % pour le calcul de ses provisions mathématiques de rente, se traduisant par une charge majorée de plus de 11 M€ par rapport à celle résultant d'un calcul d'actualisation à taux inchangé ;
- un mali de près de 7 M€, enregistré à la demande des réassureurs, sur un sinistre aux conséquences corporelles graves survenu en 2006 ;
- une perte de l'ordre de 9,4 M€ sur le portefeuille de risques de loyers impayés, autrefois souscrit pour la Ciam par une filiale spécialisée d'April Group. Les négociations amorcées en 2010 avec cette filiale d'April ont conduit à limiter l'exposition de l'entreprise à ces risques ;
- plus généralement, des résultats en forte dégradation en provenance de la quasi-totalité des associées, seuls les traités en provenance de la Mudétaf et du groupe Promutuel dégagant des excédents techniques.

A l'inverse, les comptes de l'exercice ont bénéficié du soutien, inhabituel, des rétrocessionnaires, à hauteur de 7.759 k€, alors que la Mutuelle Centrale de Réassurance avait dû leur verser 8.533 k€ en 2009. Surtout, la gestion financière, opportuniste dans un environnement peu favorable, a permis de dégager un excédent net de 63.566 k€, crédité au compte technique à hauteur de 52.976 k€, à comparer à 46.042 k€ et 39.852 k€ respectivement pour 2009.

Au total, **le compte technique fait ressortir un excédent de 9.307 k€**, que les différents éléments non techniques portent à 14.076 k€ après paiement d'un impôt de 6.482 k€ (0 en 2009). Ce résultat, mis en réserve, conforte les fonds propres de l'entreprise.

Le bilan et la situation financière au 31 décembre 2010 se caractérisent par :

- des fonds propres, augmentés du résultat, mais amputés de la taxe sur la réserve de capitalisation, payable en 2011 et 2012, soit 9.551 k€, qui atteignent un total de 292.416 k€. Plus-values latentes comprises (23.900 k€) et sans

prendre en compte les provisions à caractère de réserve (provision pour égalisation par exemple, soit 9.103 k€), les **éléments constitutifs de marge de solvabilité atteignent 316.316 k€**, soit plus de 13 fois le montant minimal imposé par la réglementation, évalué à 23.683 k€ ;

- un important excédent de couverture des engagements réglementés, les actifs admis, soit 1.352.339 k€, excédent de 208.417 k€ les éléments à couvrir, soit 1.143.922 k€.

La Mutuelle Centrale de Réassurance a subi en 2009 un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 et 2007, dont les conclusions se traduisent par un redressement en droits et majoration de 4,5 M€. La société conteste la plupart des motifs de rectification proposés par l'Administration, et, prête à ouvrir une procédure contentieuse pour faire reconnaître sa position, n'a pas constitué de provision pour couvrir les sommes réclamées.

Les deux filiales d'assurance, Monceau Générale Assurances détenue à 100 %, et Monceau Retraite & Epargne contrôlée à 70 %, jouissent toutes deux d'une situation financière saine. Elles satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité, à hauteur de 4,3 fois et 5,3 fois respectivement, et affichent l'une et l'autre des excédents d'actifs admis sur le montant de leurs engagements réglementés.

Enfin, de concert avec l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances et leurs filiales, la Mutuelle Centrale de Réassurance se prépare avec sérieux et rigueur à l'entrée en application de la Directive «Solvabilité II». Elle a participé à l'enquête d'impact n° 5, portant sur les comptes de 2009. Les travaux menés ont conduit à la conclusion que l'entreprise couvrirait 2,75 fois sa future exigence de marge (Solvency Capital Requirement), classant la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la meilleure catégorie des risques de contrepartie, celle des réassureurs disposant d'une notation supérieure à AA.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2010 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;

- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80% ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70%, voire en deçà. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3,0% sur la période de 5 années durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique "charges des placements" du compte non technique.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

Acceptations en réassurance

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traitées par traité dès réception des informations transmises par les cédantes. Les dispositions de l'article R 332-18 imposent d'estimer les comptes non reçus des cédantes et de compenser en résultat les éléments techniques incomplets enregistrés dans les livres. Les opérations en provenance des mutuelles associées sont comptabilisées sur la base des comptes arrêtés par les Conseils d'administration de ces mutuelles, ou des comptes provisoires en cours d'établissement.

Pour enregistrer les acceptations extérieures au groupe des mutuelles associées, par application du principe de prudence, la mise en œuvre de méthodes d'estimation des comptes non reçus est préférée à la compensation des écritures incomplètes. Pour ce faire, un échantillon significatif de traités est constitué. Des modèles actuariels sont utilisés aux données disponibles sur chacun de ces traités, pour estimer à la fois les comptes non reçus et les provisions pour sinistres tardifs qui lui correspondent.

Les autres compléments utiles, pour faire face aux risques d'aggravation des sinistres enregistrés ou couvrir les déclarations tardives, sont calculés par catégorie homogène d'affaires acceptées. Les sinistres à déroulement lent américains font l'objet d'une analyse séparée.

Les charges de sinistres estimées à ces différents titres sont inscrites en provisions pour sinistres à payer.

Rétrocessions

Les rétrocessions sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités souscrits.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci. A compter de l'exercice 2010, ces dotations à la réserve de capitalisation ou les reprises sur cette réserve prennent en compte la fiscalité attachée à ces opérations.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des trois Gie auxquels adhèrent la Mutuelle Centrale de Réassurance, le **S**ervice **c**entral des **m**utuelles, la **F**édération **n**ationale des **g**roupements de **r**etraite et de **p**révoyance et **M**onceau **a**ssurances **d**ommages.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlements des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui comportent les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou exposée à leur profit ;
- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, l'associé désireux de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à la société par ses associés à ce titre, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation des cédantes associées. Si à la date d'arrêté du bilan, la société a connaissance d'une décision d'un associé de renoncer à ce statut, les créances éventuelles dues à la Mutuelle Centrale de Réassurance sont inscrites à l'actif du bilan. Elles font l'objet d'une provision en cas de doute sur leur recouvrabilité.

Enfin, l'admission de la Mutuelle Centrale de Réassurance au statut de mutuelle associée de Monceau Assurances Mutuelles Associées, société de réassurance mutuelle, effective depuis 2001, est matérialisée par une convention de réassurance de durée décennale. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la Mutuelle Centrale de Réassurance doit rembourser, s'il est en faveur de Monceau Assurances, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à Monceau Assurances par la société à ce titre, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation. Si, à la date d'arrêté du bilan, la société avait renoncé à son statut d'associée de Monceau Assurances, elle n'aurait rien eu à régler à son réassureur mutualiste.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	235	-	-	235
Constructions	2 389	-	-	2 389
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	57 560	20 586	-	78 146
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	57 560	20 586	-	78 146
TOTAL BRUT	60 183	20 586	-	80 769

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 624	-	-	2 624
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 624	-	-	2 624

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	235	235
Constructions	-235	-235
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	57 560	78 146
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	57 560	78 146
TOTAL NET	57 560	78 146

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	24 594	22 282	-	46 876
Prêts sociétés du groupe	2 500	-	-	2 500
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	505 587	5 350	19 733	491 205
TOTAL	532 681	27 632	19 733	540 580

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	24 594	46 876
Prêts sociétés du groupe	2 500	2 500
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	505 587	491 205
TOTAL	532 681	540 580

Valeurs brutes au 31/12/2010

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	189 777	317 518	316 407	190 888
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	78 255	187 340	178 420	87 176
Prêts	3	8 567	-	8 570
Autres placements	4 171	1 444	1 210	4 405
Valeurs remises en nantissement	337 470	251 009	263 299	325 180
TOTAL BRUT	609 676	765 878	759 335	616 220

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	9 822		-	-	4 187
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	3		-	-	6
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	9 825	-	-	-	4 193

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	179 955	186 701
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	78 255	87 176
Prêts	3	8 570
Autres placements	4 171	4 405
Valeurs remises en nantissement	337 467	325 175
TOTAL NET	599 851	612 027

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2009
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	80 769	78 146	77 441	57 560
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	47 724	47 637	63 724	25 274
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	156 339	152 800	157 280	150 528
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	33 835	33 835	34 083	33 190
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	76 540	74 204	71 626	67 280
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	11 070	11 070	11 070	2 503
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés		-		
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	877 603	878 623	884 989	899 899
- hors OCDE	38	38	38	38
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	4 271	4 271	4 271	-
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	1 288 190	1 280 623	1 304 523	1 236 271

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2009
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	281 737	281 038	282 038	294 655
- placements évalués selon l'article R 332-20	1 006 453	999 585	1 022 485	941 616
- placements évalués selon l'article R 332-5				
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	406 285	397 699	415 234	336 175
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	881 905	882 924	889 289	899 899
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	198

Les chiffres apparaissant dans l'état des placements ci-dessus se réconcilient comme suit avec ceux inscrits au bilan :

	2009			2010		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	1 250 367	1 253 045	1 257 015	1 288 190	1 291 957	1 304 523
Amortissement de Surcote	-	3 927	-	-	3 505	-
Amortissement de Décote	-	15 191	-	-	14 838	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	1 250 367	1 241 781	1 257 015	1 288 190	1 280 623	1 304 523

4.1.4.2

Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

4.1.4.3

Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant.

4.1.4.4

Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"

Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2009
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	2 624	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	78 146	78 146	77 441	26 300
Total	80 769	78 146	77 441	26 300

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Valeur de remboursement	275 656	267 637
Valeur nette	294 655	281 038
SOLDE NON AMORTI	-18 999	-13 401

4.1.5 Créances au 31 décembre 2010

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	67	17	17	-
Créances nées d'opérations de réassurance	24 095	25 208	25 208	-
Autres créances	5 480	6 997	6 997	-
Total	29 642	32 221	32 221	-

Libellé	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Intérêts courus non échus	6 483	6 996
Intérêts à recevoir	-	9
Différences sur les prix de remboursement	3 927	3 505
Autres	4 684	6 903
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	15 094	17 413

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Générale Assurances (MGA) 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41 000 Vendôme Société d'assurance non-vie	Société anonyme	100,00%	30 000	35 743	74 915	4 890	-	15 606 (créditeur)	-
S.C.I Le G (ex Investipierre) 58, rue du Général Ferrié 38 000 Grenoble Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier	Société Civile Immobilière	99,00%	180	-686	165	-61	-	3 105 (débitteur)	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Service en Assurance, Réassurance et Prévoyance (S.A.R.P) 36, rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris Conseil en actuariat, communication et gestion financière	société par actions simplifiée	49,98%	228	684	6 899	105	-	850 (débitteur)	2 500
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Société d'assurance vie	Société anonyme	49,88%	14 963	37 222	22 125	3 021	-	1 409 (débitteur)	-
Société Civile Centrale Monceau (Sccm) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier	Société Civile Immobilière	16,88%	60 177	186 994	24 669	11 052	1 703	12 986 (débitteur)	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (S.C.F.C.M.) 65, rue de Monceau 75 008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine foncier	Société Civile Foncière	40,00%	8 678	25 246	410	495	-	-	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2010
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	124 574	762	516	124 821
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	442	444	-	886
Autres réserves	56 559	245	-	56 804
Réserve de capitalisation	84 638	11 164	-	95 801
Réserve de solvabilité	5 671	-	-	5 671
Sous total	271 884	12 615	516	283 984
Report à nouveau	-31 475	34 295	8 464	-5 644
Résultat de l'exercice	30 003	14 076	30 003	14 076
TOTAL	270 412	60 986	38 982	292 416

Les variations observées sur les différents postes de capitaux propres ont notamment pour origine :

- la formation du résultat de l'exercice, soit un excédent de 14.076 k€ ;
- la décision prise par l'Assemblée générale du 22 juin 2010 d'affecter le résultat excédentaire de 2009, soit 30.003 k€, au compte "Report à nouveau" ;
- la dotation de l'exercice à la réserve de capitalisation, pour 1.405 k€ ;
- l'absorption de la CIAM, se traduisant par une augmentation de la réserve de capitalisation à hauteur 10.782 k€ et du report à nouveau pour 4.293 k€ ;
- l'amortissement de l'emprunt pour fonds social complémentaire pour 516 k€ ;
- l'imputation de la taxe sur la réserve de capitalisation sur le report à nouveau, à hauteur de 8.465 k€.

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégorie	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2010	31/12/2009
Néant			

4.2.4

Évolution de la sinistralité des affaires acceptées, par exercice de garantie, estimée à la fin de chacun des trois derniers exercices comptables

Pour ne pas perturber l'interprétation de ce tableau de liquidation des provisions constituées, les chiffres relatifs au traité de réassurance du Carnet d'Epargne cédé par Capma & Capmi sont exclus des données analysées.

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2005	2006	2007	2008
Exercice 2008				
Réglements	123 196	108 195	96 416	29 474
Provisions	30 918	50 009	53 592	48 919
Total charge de sinistres	154 115	158 203	150 008	78 393
Primes Acquisées	230 575	224 945	212 430	114 069
Ratio S/P	66,84%	70,33%	70,62%	68,72%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2005	2006	2007	2008	2009
Exercice 2009					
Réglements	129 957	116 511	111 005	52 273	35 055
Provisions	21 091	40 284	40 481	27 915	54 856
Total charge de sinistres	151 048	156 796	151 485	80 188	89 911
Primes Acquisées	230 493	225 799	217 507	119 385	105 359
Ratio S/P	65,53%	69,44%	69,65%	67,17%	85,34%

Année d'inventaire	Année de survenance					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Exercice 2010						
Réglements	132 546	121 897	117 989	57 393	65 151	36 664
Provisions	17 921	43 065	33 434	21 597	30 469	59 543
Total charge de sinistres	150 467	164 962	151 423	78 990	95 620	96 207
Primes Acquisées	231 057	226 716	219 237	121 367	112 796	93 443
Ratio S/P	65,12%	72,76%	69,07%	65,08%	84,77%	102,96%

Libellé	2010			2009
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	511 530	72 978	438 552	460 176
Réglements sur antérieur pendant l'exercice	89 583	25 296	64 287	78 594
Provision pour sinistres à la clôture	431 476	58 803	372 673	370 971
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	-9 529	-11 121	1 592	10 611

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2010, le portefeuille d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances, ayant une valeur de marché supérieur à leur valeur comptable, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constitué à l'inventaire. La provision pour risque d'exigibilité constituée par la Ciam au 31 décembre 2009, figurant au passif du bilan de transfert pour 782 k€, a été reprise dans son intégralité dans les comptes de l'exercice 2010.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Provision pour litiges	-	15
Autres provisions pour risques et charges	275	203
TOTAL	275	218

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	4 392	7 155	7 155	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	10	10	10	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	24 778	27 206	27 206	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	10 094	44 391	44 391	-
TOTAL	39 275	78 763	78 763	-

Libellé	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Sinistres à régulariser	-	110
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	15 191	14 838
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	15 191	14 948

Pays	Devise	Contre-valeur en milliers d'euros		Composition par devise (à l'unité)	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro		1 379 761	1 347 719		
Danemark	DKK	-	112	-	832 721
Royaume-Uni	GBP	44	998	37 831	859 179
Suède	SEK	4	832	34 783	7 458 192
1/ Total zone européenne		1 379 809	1 349 661		
Canada	CAD	6 885	7 724	9 171 746	10 289 658
Suisse	CHF	154	202	192 982	253 172
Maroc	MAD	24 625	26 965	275 178 467	301 320 862
Tunisie	TND	3 039	3 510	5 832 637	6 736 517
Etats-Unis	USD	4 394	14 556	5 871 150	19 450 149
Divers		1 979	4 191		
2/ Total hors Union Européenne		41 075	57 148		
TOTAL BRUT		1 420 885	1 406 809		

4.4

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2009	2010
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	41	63
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Autres charges à payer	1	1
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	29	44
Autres charges à payer	9	14
État		
Impôts sociétés	-	6 269
Autres charges à payer	198	9 754
Autres charges à payer	-	-
TOTAL	279	16 145

Produits à percevoir	2009	2010
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	-	163
TOTAL	-	163

4.5

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	337 470	325 180
Évaluation des indemnités de départ en retraite	176	203
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	337 646	325 383
Valeurs reçues en nantissement	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	43 901	46 026
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	43 901	46 026

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1^{er} janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

	Affaires directes	Acceptations	Réassurance Carnet d'épargne
Primes acquises	964	106 965	-
Primes	963	111 034	-
<i>Variation de primes non acquises</i>	-	4 069	-
Charges de prestations	1 108	106 231	18 133
Prestations et frais payés	13 491	114 516	34 235
<i>Variation des provisions pour prestations</i>	-12 383	-8 285	-16 101
Solde de souscription	-144	733	-18 133
Frais d'acquisition	168	27 668	2 205
Autres charges de gestion nettes	-	3 843	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	168	31 511	2 205
Produits nets des placements	-	30 433	22 543
Participation aux résultats	-	-	-
Solde financier	-	30 433	22 543
Part des réassureurs dans les primes acquises	1	12 238	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	27 608	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-	-7 783	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	173	-
Solde de réassurance	-1	7 759	-
Résultat technique	-313	7 415	2 205
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	0	28 171	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	0	24 102	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	37 031	454 103	485 802
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	52 442	459 089	501 904
Autres provisions techniques à la clôture	20 175	9 258	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	17 119	12 587	-

5.2 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 52.976 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique. Ce montant inclut la rémunération du dépôt d'espèces effectué auprès de Capma & Capmi dans le cadre du traité de réassurance du Carnet d'Epargne, de façon que le résultat technico financier de ce traité apparaisse dans le compte technique. S'y ajoute le résultat de la répartition des autres produits financiers, au pro rata des provisions techniques nettes de réassurance (hors traité du Carnet d'Epargne) et de la réserve de capitalisation d'une part, des capitaux propres réserve de capitalisation déduite d'autre part.

5.3 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts divers	456
Frais externes de gestion	108
Frais internes	532
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	1 096
Amortissement des différences de prix de remboursement	5 613
Amortissement des placements	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	2 221
Autres charges des placements	7 834
Moins values réalisées	11 019
Perte de change	85
Pertes provenant de la réalisation des placements	11 104
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	20 034

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	2 401
Autres placements - Entreprises liées	317
Autres placements - Autres	10 871
Revenus des placements	13 589
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	6 244
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	8 229
Intérêts	24 901
Autres produits de placements	39 374
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	30 151
Profit de change	486
Profits provenant de la réalisation de placements	30 637
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	83 600
NET	63 566

5.4

Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	320	438	19	108	885
Charges internes	441	183	1 224	532	2 381
Dotations aux amortissements et aux provisions	130	9	37	-	176
Autres	-	138	-	-	138
TOTAL	891	768	1 280	640	3 579

5.5

Charges de personnel

	2009	2010
Salaires	306	463
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	164	277
Autres	- 10	27
TOTAL	460	767

5.6

Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2010
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	67
Produits sur exercices antérieurs	99
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	99
Total	265
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	15
Pertes sur exercices antérieurs	284
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	21
Total	320
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 56

5.7**Primes brutes émises**

	2009	2010
Primes émises en France	126 368	111 997
Primes émises en UE	-	-
Primes émises hors UE	-	-
TOTAL	126 368	111 997

6**Autres informations****6.1****Effectif présent à la clôture de l'exercice**

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des Groupements d'intérêt économique constitués par plusieurs sociétés membres de Monceau Assurances. Elle emploie en outre des effectifs salariés, qui comptaient, à la clôture de l'exercice, 3 collaborateurs.

6.2**Indemnités versées aux administrateurs**

Au cours de l'exercice 2010 :

- 11.820 € bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 10.700 € ;
- 20.492 € leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux.

6.3**Honoraires versés aux commissaires aux comptes**

Au cours de l'exercice 2010, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes se sont élevés à 79.012 € TTC.

6.4**Combinaison des comptes**

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances Mutuelles Associées, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8ème, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise, ceux de ses associés français qui ont avec elle des liens de réassurance importants et durables en vertu de dispositions contractuelles et statutaires, et ceux de ses filiales. Cette décision exonère la société de son obligation d'établir ses propres comptes combinés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2011

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Approuvée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports spéciaux du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des Assurances, effectuées au cours de l'exercice 2010 et approuve le contenu de ces conventions.

Approuvée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 14.076.020,02 euros, sur le compte "Report à nouveau", portant ainsi son solde créditeur à 8.432.346,95 euros.

Approuvée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2010, 11.820 euros ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 10.700 euros.

Approuvée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2010, 20.492 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Approuvée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Approuvée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la Mutuelle des débiteurs de tabac de France. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Approuvée à l'unanimité

Huitième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de Monsieur René Van Damme en remplacement de Monsieur Bernard Desrousseaux, démissionnaire, pour la durée qui restait à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Approuvée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'assemblée générale nomme pour six années Monsieur Jacques Szmargd aux fonctions d'administrateur de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Approuvée à l'unanimité

Dixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Approuvée à l'unanimité

LES 16 ASSOCIÉES DE LA MCR

- Monceau Générale Assurances (MGA)
- Monceau Retraite & Épargne (MR&E)
- Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA)
- Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurance (MCMA)
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)
- Mutuelle Générale d'Assurances (MGA) (Tunisie)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles (SONAM) (Sénégal)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles Vie (SONAM Vie) (Sénégal)
- Mutuelle Agricole du Sénégal (MAS)
- Promutuel Ré (Canada)
- Mutuelle d'Assurance des Débitants de Tabacs de France (MUDETAF)
- Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)
- Mutuelle d'Assurance de la Ville de Mulhouse (MAVIM)
- Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann (MAVIT)

DONT LES 2 MUTUELLES QUI, AVEC LA MCR, ADHÈRENT À LA SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE MUTUELLE MONCEAU ASSURANCES, MUTUELLES ASSOCIÉES

- Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (Umam)
- Capma & Capmi



Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00056
Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)
Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56
Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris
Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com